



ORDONNANCE DE POLICE

LE COLLEGE,

*Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;
Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;
Considérant l'organisation d'un exercice de désincarcération au Bayaux par le service de secours de Welkenraedt les 22 avril et 6 mai 2022 ;*

Considérant que cet exercice nécessite la fermeture d'un tronçon du Bayaux à proximité du pont de l'autoroute ;

Vu les articles 130 bis, alinéa 2 et 135, § 2 de la Nouvelle Loi communale ;

arrête :

Article 1. : La circulation des véhicules est interdite au Bayaux, les vendredis 22 avril et 6 mai 2022, entre 19h et 22h, sur le tronçon compris entre les carrefours Hoof/Bayaux et le Bayaux et la route menant au Grünhault.

Article 2. : Cette interdiction sera signalée par le placement de barrières nadar avec signaux aux endroits d'accès (signalisation conforme au plan joint en annexe).

Article 3. : Les contrevenants à la présente disposition seront punis des peines de simple police.

Article 4. : La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication. Elle sera adressée à toutes les instances administratives et judiciaires compétentes.

Welkenraedt, le 19 avril 2022.

La Directrice générale,

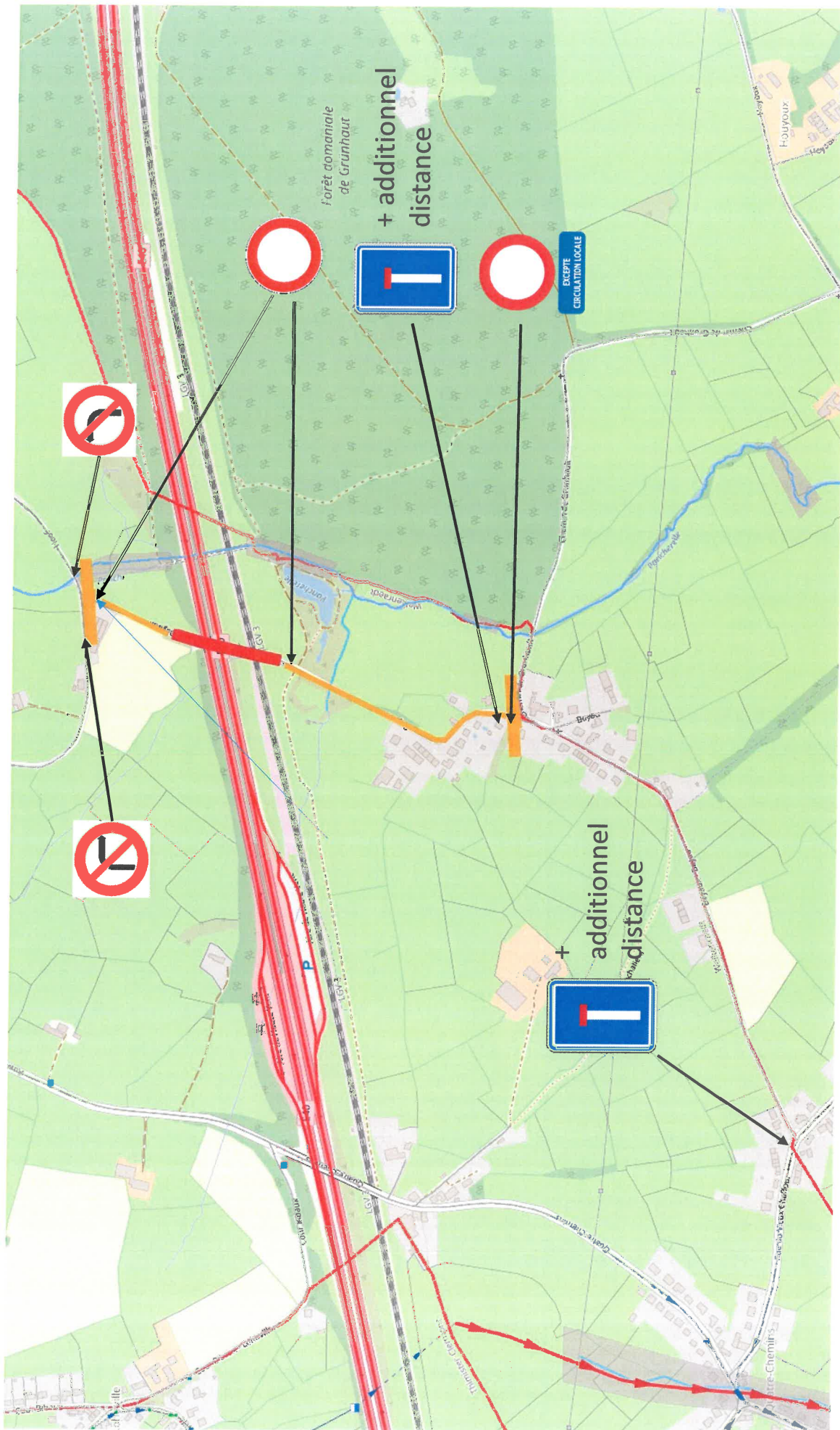
I. SCHIFFLERS.

PAR LE COLLEGE :

Le Bourgmestre,

J-L.NIX.







Travaux-Urbanisme

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le Collège communal certifie que son ordonnance de police en date du 19 avril 2022, relative à la circulation des véhicules au Bayaux dans le cadre d'un exercice de désincarcération, les 22 avril et 6 mai 2022, a été publiée et affichée au voeu de la loi ce jourd'hui dix-neuf avril deux mille vingt-deux.

La Directrice générale,

I. SCHIFFLERS.

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

J.-L. NIX.